

# L'IMPACT

**pour la protection des défenseurs des droits humains**

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 20140120-L'IMPACT**

**RD. CONGO :**  
**POURSUITE DE LA PERSECUTION CONTRE LES**  
**MEMBRES DU COMITE DES OBSERVATEURS DES**  
**DROITS DE L'HOMME – CODHO**  
**A KINSHASA**

**Les victimes directes connues :**

**Anelia Kamisa Anela (m),**  
**Mukambile Nicet (m), et**  
**Balani Ngulu.L. Justine (f)**

**Éditions L'IMPACT**  
**CODHO – RS-RENADEF**  
**Kinshasa, Londres, Bruxelles, le 20 janvier 2014**

# L'IMPACT

## **pour la protection des défenseurs des droits humains**

**COMMUNIQUE DE PRESSE N°2014-001-L'IMPACT**

### **RD. CONGO POURSUITE DE LA PERSECUTION CONTRE DES MEMBRES DU COMITE DES OBSERVATEURS DES DROITS DE L'HOMME - CODHO A KINSHASA**

Kinshasa-Londres-Paris-Bruxelles le 20 janvier 2014. *L'IMPACT pour la protection des défenseurs des droits de l'homme*, un programme conjoint du Comité des Observateurs des Droits de l'Homme (CODHO)<sup>1</sup>, International Relief Services (IRS) et le Réseau National des ONGs pour le Développement de l'Homme en RD Congo, appelle les autorités de la République démocratique du Congo à prendre des mesures urgentes pour protéger ANELIA KANISA Anelia (h), UKABILI Anicet (h) et BAHATI N.L. Justine (f) contre les actes de poursuite de persécution dont ils sont victimes depuis dimanche 27 octobre 2013 et se poursuivent, notamment le 9 janvier et le 17 janvier 2014, de la part des éléments de la police nationale congolaise.

Le 9 janvier 2014 vers 6h30 du matin, des éléments de la police nationale congolaise sont passés le 9 janvier 2014 vers 6h30, au domicile d'Anelia (h). Alors qu'ils étaient dans la maison, les policiers n'avaient que le nom d'Anelia (h). Ils ont déclaré à Madame Anelia être porteurs d'un mandat de prise de corps pour son mari, étendu par leur hiérarchie. Madame Anelia (f) a déclaré à ses visiteurs habituels que son mari avait voyagé, et qu'il ne pourrait revenir qu'après plus d'un mois. Ces policiers n'ont pas cru. Ils ont fait une fouille forcée dans toutes les chambres de la maison. Au sortir, ces policiers ont été armés, être déterminés à mettre la main sur Anelia.

Le 17 janvier vers 10h, un groupe d'éléments de la police nationale congolaise a débarqué au domicile d'Anelia Kanisa, à bord d'un jeep de la police. Aussitôt entrés dans la maison, ces policiers ont traqué toute la famille au salon entraînant de suivre la télévision. Les enfants ont été agités en voyant à nouveau un policier armés, au nombre de six. Ils ont tout de suite dit : « Où est M. Anelia ». L'épouse de répondre : « il a voyagé, il n'est pas encore de retour ». Et à un des policiers de rétorquer en substance ce qui suit : « *Il faudra l'informer, à partir de là où il est qu'il n'échappera pas infiniment aux forces de sécurité, lui et les membres*

<sup>1</sup> Le CODHO a le statut Consultatif auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des Peuples à Banjul (Gambie), CODHO est membre du Réseau SOS Torture à Genève (Suisse), CODHO est membre de la Coalition mondiale contre la peine de mort, CODHO est membre de la Coalition africaine contre la peine de mort, CODHO est membre de la Coalition pour la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, CODHO est correspondant de la FIDH-Fédération internationale des ligues des droits de l'homme à Paris (France) et d'Amnesty International-Secrétariat international à Londres (UK).

***de son groupe à la prison. Nous sommes informés qu'ils n'arrivent plus à leur bureau. Nous y arrivons sans qu'ils ne nous voient. Ils ont provoqués les forces de sécurité, et ils doivent le payer de leur sang. Nous partons sans partir. ».***

«*Les forces de sécurité de la République démocratique du Congo se spécialisent dans la persécution des défenseurs des droits de l'homme, en toute impunité. Je dénonce cet état de chose, et demande au gouvernement de la République de prendre des mesures urgentes et efficace pour stopper cette persécution contre des membres de CODHO à Kinshasa, et déférer les auteurs devant la justice*», a déclaré Maître N'Sii LUANDA, président de CODHO.

Les membres de cette Unité de CODHO à Kinshasa, visitent souvent les détenues, victimes de torture, y compris les condamnés à mort, nécessairement un suivi quasi permanent. Lors d'une visite de routine, ce dimanche 27 octobre, auprès de plusieurs victimes de la torture et de mauvais traitement à la prison Centrale Makala à Kinshasa, une équipe composée des membres du Comité des Observateurs des Droits de l'Homme – CODHO. Elle était composée de trois personnes : **Anelia (h), Mukambile (h) et Bahani Justine (f)**, tous membres de l'Unité de protection des victimes. A l'entrée de cette prison, les cartes d'identité et téléphones ont restées entre les mains de la police de garde à la porte de cette prison. Il y a lieu de croire que ces policiers ont eu tout le temps de parcourir les répertoires de ces trois téléphones, mais aussi, noter les coordonnées figurant sur les cartes d'identité des déposées entre les mains de la police avant d'entrer de cette prison.

**L'Impact** rappelle que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) dont la République démocratique du Congo est partie implique aux autorités judiciaires de mener une enquête exhaustive et impartiale sur cette plainte et de traduire en justice tous les responsables, quel que soient leurs fonctions.

**L'Impact** demande aux autorités compétentes de la République démocratique du Congo de prendre des mesures urgentes visant la sécurisation de CODHO, de ses membres et des membres de leur famille. Ces derniers, particulièrement **ANELIA KANISA Anelia (h), MUKAMBILE Aniel (h) et BAHANI N.L Justine (f)**,

### **Bref rappel des faits antérieurs**

Dimanche 27 octobre 2013, dans l'après-midi, l'équipe Anelia Kanisa Anelia a effectué une visite à la prison Makala de Kinshasa. Cette équipe était composée de **ANELIA KANISA Anelia (h), MUKAMBILE Aniel (h) et BAHANI N.L Justine (f)**, tous membres de l'Unité de protection des victimes ont été interpellés par des éléments de la police en faction à l'entrée de cette prison. L'un des policiers a déclaré en substance ce qui suit, s'adressant à Anelia: «*Nous te connaissons maintenant. Tu dois savoir, toi et ton équipe que la prison de Makala n'est pas un endroit où il faut faire les histoires de droits de l'homme. Nous tenons à l'œil depuis la publication de votre fameux communiqué de presse sur la peine de mort. Nous t'avons vu entrer avec ton équipe comme un visiteur ordinaire, alors que tu es un «clandestin». Tu es allé vers le*

<sup>2</sup> Le CODHO a le statut Consultatif auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des Peuples à Banjul (Gambie), CODHO est membre du Réseau SOS Torture à Genève (Suisse), CODHO est membre de la Coalition mondiale contre la peine de mort, CODHO est membre de la Coalition africaine contre la peine de mort, CODHO est membre de la Coalition pour la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, CODHO est correspondant de la FIDH-Fédération internationale des ligues des droits de l'homme à Paris (France) et d'Amnesty International-Secrétariat international à Londres (UK).

*pavillon des condamnés à mort avec l'autorisation de qui ? Tu es allé même à la prison de Ndolo, réservée aux militaires. Tu répondras de tes actes, sois sûr. Tu as trahis la République en touchant, toi et tous les membres de ton ONG CODHO à un domaine stratégique de la République qu'est la prison. Maintenant mon chef n'est pas là. C'est lui qui devait décider s'il faut te garder ici. La police te cherche depuis presque un moi. Je ne te garde pas faute de l'ordre de mon chef. Nous avons maintenant te coordonnées à partir de la carte que tu as déposée à l'entrée de la prison. J'espère que tu auras le courage de répondre à la communication ».*

Après cette chaude interpellation, **ANELIA KANISA** (h), **M. SAMBILE Anicet (h)** et **BAHANI N.L Justine (f)** ont été autorisés à sortir de cette prison. Lundi 28 octobre, vers 16h, ANELIA a reçu un appel masqué sur son téléphone portable, alors qu'il était encore au bureau de CODHO. Son correspondant disant en substance : « Tu vas savoir que les forces de sécurité vont t'anéantir dans quelques jours. Où sont Floriberto, Chebba et Bazana. Tout le monde crie, et après. Tu vas aussi disparaître. Tu es en nos mains, même tous les membres de CODHO que nous attendons désormais dans plusieurs endroits. Par tous les moyens, nous allons t'attraper ».

Fait à Kinshasa-Londres- Paris-Bruelles, le 20 janvier 2014<sup>3</sup>.

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

- CODHO: N'Siilua N'GANDA S., +243(0)815 08 99 70,  
Email : nsiiuanda\_codho@yahoo.fr
- RENADEF: Maman NYOMBO ZAINA, +243 (0)813 128 239,  
Email : mamanyombozaina@gmail.com
- IRS: MWAJANI BANGU, +243 (0)16 62 0080,  
Email : international\_relief.service@yahoo.fr

<sup>3</sup> Le CODHO a le statut Consultatif auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des Peuples à Banjul (Gambie), CODHO est membre du Réseau SOS Torture à Genève (Suisse), CODHO est membre de la Coalition mondiale contre la peine de mort, CODHO est membre de la Coalition africaine contre la peine de mort, CODHO est membre de la Coalition pour la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, CODHO est correspondant de la FIDH-Fédération internationale des ligues des droits de l'homme à Paris (France) et d'Amnesty International-Secrétariat international à Londres (UK). Le CODHO a le statut Consultatif auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des Peuples à Banjul (Gambie), CODHO est membre du Réseau SOS Torture à Genève (Suisse), CODHO est membre de la Coalition mondiale contre la peine de mort, CODHO est membre de la Coalition africaine contre la peine de mort, CODHO est membre de la Coalition pour la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, CODHO est correspondant de la FIDH-Fédération internationale des ligues des droits de l'homme à Paris (France) et d'Amnesty International-Secrétariat international à Londres (UK).